



Administrateur CGT

Thierry FAUX

Ordre du jour

- ① De l'eau dans le réseau gaz à Metz
- ② Présentation des évolutions réglementaires (modification de l'arrêté du 23 février 2018 qui a succédé à celui du 2 août 1977)
- ③ Projet d'implantation du siège de GRDF sur un site unique à Saint-Denis
- ④ REVUE DE PRESSE : Bien que lié à notre histoire depuis 75 ans, la direction avait oublié de citer Marcel PAUL le 8 avril. Qui est-il ?

## 1 - De l'eau dans le réseau gaz à Metz



Une coupure géante a touché le vieux quartier Outre-Seille de Metz le 31 mars. 1.343 usagers coupés en gaz ont ainsi été privés d'eau chaude, de cuisson et de chauffage à cause de deux fuites d'eau sur le réseau exploité par Véolia. Pendant 10 jours, 70 gaziers ont œuvré pour remettre le gaz le plus rapidement possible à tous les usagers, même si ce type d'incident est très complexe à gérer. Le Conseil d'Administration a félicité le travail et l'engagement de tous les salariés qui se sont mobilisés sans compter pour rétablir le gaz à tous les abonnés. Par ailleurs, les agents de GRDF ont reçu des témoignages chaleureux des habitants. On pouvait lire « MERCI POUR LE GAZ » aux fenêtres.

Bravo à vous, agents qui avez au cœur le service public de l'énergie et assurez quotidiennement depuis 75 ans la distribution d'un bien indispensable à la vie.

## 2 - Présentation des évolutions réglementaires (modification de l'arrêté du 23 février 2018 qui a succédé à celui du 2 août 1977)

Une mission Ministérielle s'est tenue de mai à septembre 2019. Un rapport a été transmis à l'administration « DGPR ». Les principales évolutions réglementaires portent sur les détenteurs (rajeunissement des régulateurs à moins de 30 ans avant 2031, à moins de 20 ans en 2041 et, pour les détentes à l'intérieur des bâtiments, à moins de 10 ans d'ici le 1 janvier 2029). **Tous les ouvrages en amont du compteur, dont notamment les 950 000 bouts parisiens devront être intégrés à la concession avant le 1er janvier 2026.** Celle-ci se fera après avoir vérifié le bon fonctionnement de cette portion d'ouvrage. De plus, **GRDF va devoir sécuriser les branchements au statut « inactifs improductifs ».** Ce sont pas moins de 4 100 000 points sur lesquels l'entreprise va devoir intervenir suite à une condamnation de l'organe et une obturation de ce branchement avant la pénétration dans le logement.

Je suis intervenu sur trois points :

Concernant les **détendeurs qui se situent à l'intérieur de l'habitat**, j'ai rappelé que ces ouvrages sont dangereux car le risque d'échappement important de gaz dans l'habitation peut avoir des incidences graves. J'ai énuméré un certain nombre de points connus comme :

- des détenteurs qui ont plus de 60 ans .
- des événements absents ou non raccordés à l'extérieur ou bouchés (forte accumulation de gaz si déchirure de membrane) ;
- des poussières en amont du régulateur pouvant perturber son fonctionnement ;
- des OCG anciens de type à bille ou chuchu des années 1960 ;
- etc.

Il faut supprimer le risque, y compris avec les nouveaux matériels qui ne sont pas prévus pour cette configuration. **A cet effet, GRDF doit absolument programmer le renouvellement de ces branchements de telle sorte que le détendeur soit sorti à l'extérieur du bâtiment. Le délai prescrit de 10 ans entre 2 visites doit permettre de le faire.**

Qu'est-ce que le bout parisien ?

Le « bout parisien » se situe dans les parties communes et correspond à la partie de la canalisation de gaz entre le compteur et l'organe de coupure individuel (OCI).

**A Paris, le propriétaire du logement est responsable de ce tube (pas le syndic, ni GRDF, comme ailleurs).**

Le schéma ci-dessous montre comment se place ce « bout parisien »



Concernant **la reprise des bouts Parisiens en concession**, et plus particulièrement la visite du bon fonctionnement de l'ouvrage préalable, **j'ai insisté pour que GRDF intègre obligatoirement un essai manométrique de l'installation en amont du compteur en local jusqu'à l'OCI**. Cela assurera à minima de l'étanchéité de ce bout parisien qui sera mis en concession, et de fait sous la responsabilité de GRDF (il ne s'appellera plus bout parisien). **En cas de défaillance, les réparations doivent obligatoirement être effectuées avant reprise.**

Puis, pour **les 4 millions de branchements à condamner/obturer**, il aurait été plus pertinent d'entreprendre au préalable une démarche commerciale pour éventuellement installer de nouveau du gaz dans ces logements. C'est un sujet important d'exploration pour compenser la baisse de 15% d'utilisateurs envisagée avec l'entrée en vigueur de la RE2020 en janvier 2022. Rappelons que cette réglementation exclut le gaz des constructions neuves « individuelles et collectives » à moyen terme. **Je suis surpris que, dans cette instance, on se soit contenté de parler d'évolutions réglementaires sans évoquer la conquête de nouveaux clients !!!**

### 3 — Projet d'implantation du siège de GRDF sur un site unique à Saint-Denis

Le bail du site de Condorcet se termine fin 2024 et, d'après la direction, le bailleur donne très peu de visibilité sur le devenir du bâtiment. Compte tenu des exigences en matière de rénovation urbaine dans le cadre de la transition énergétique, GRDF estime qu'il ne serait pas opportun de rester dans le bâtiment actuel. Elle le juge trop énergivore et souhaite envoyer l'image d'une entreprise moderne et engagée dans la transition énergétique pour laquelle le gaz « vert l'avenir » a toute sa place dans le mix énergétique. Pour GRDF, le départ de Paris est inéluctable.



Actuellement les 3 sites (Condorcet, Maubeuge, Pantin) totalisent une surface de plus de 36 000 M<sup>2</sup>. La surface totale d'un éventuel futur bâtiment unique serait de 25 000 M<sup>2</sup>. Ce sont donc plus de 11 000 M<sup>2</sup> qui sont supprimés. **Dans le projet, l'effectif cible passerait de 2 200 (dont 50% de prestataires) à 1 900, voire 1 800 salariés. Agents et prestataires devraient donc partager leur espace de travail et ne plus avoir un espace qui leur soit réservé.**

Bien que chargé d'histoire gazière, le Siège de Condorcet devrait être abandonné car trop énergivore ? Selon mes informations, actuellement et sans aucune retouche, **le site de Condorcet aurait obtenu, selon une étude énergétique, un bilan très satisfaisant. Un investissement insignifiant pourrait lui permettre de se situer parmi les mieux classés de son type sur l'ensemble des bâtiments parisiens !** Si GRDF restait et exigeait de son

bailleur une rénovation complète du bâtiment de Condorcet pour atteindre ce niveau, **l'entreprise donnerait une image moderne et adaptée aux exigences environnementales, de surcroît dans un bâtiment très ancien auquel les agents sont attachés.** Cela a été fait dans d'autres entreprises, quitte à financer une partie des travaux contre une modération des loyers. La RE2020 ne passera pas que par de la construction neuve. Elle devra aussi prendre en compte l'amélioration énergétique des bâtiments existants ainsi que la performance énergétique des appareils de chauffage. Je pense que cela constituerait un message et un affichage forts de GRDF, surtout pour les citoyens qui ne pourront s'offrir le luxe des habitations de demain, mais pourraient quand même y participer en investissant dans notre patrimoine.

80 % des agents subiraient un allongement de temps de trajet. Cette proportion est totalement déséquilibrée. Dans un projet de changement de site, le premier critère à étudier est l'impact trajet sur les agents en faisant en sorte qu'un plus grand nombre de salariés ne subisse aucun désagrément. Ce n'est pas une compensation financière basée seulement sur 3 ans qui peut neutraliser ces problèmes. D'après une enquête menée succinctement, la majorité des agents concernés par ce déménagement n'y adhère pas.

De plus, à l'éloignement s'ajoute une inquiétude concernant la sécurité du futur site de travail. GRDF souligne que le quartier se serait beaucoup développé depuis plus de quinze ans avec pour effet l'amélioration de la sécurité. Selon la Direction, il n'y aurait pas plus de problème de sécurité que sur celui de La Défense. Pour autant, des renforcements de police et un déploiement de plus de 300 caméras sont prévus d'ici 2024. En effet, Saint-Denis est une ville qui se situe en haut du classement de la délinquance et où la criminalité est forte. Evidemment, le prix du M<sup>2</sup> par rapport à Paris y est très attractif. J'ai l'impression que la réalité de ce dossier « idyllique » cache un but bien différent. Les agents concernés comprennent mes propos.





**i** — REVUE DE PRESSE

**Bien que lié à notre histoire depuis 75 ans, la direction avait oublié de citer Marcel PAUL le 8 avril.**

**Qui est-il ?**



Le 8 avril 2021 marque l'anniversaire des 75 ans de la nationalisation du gaz et de l'électricité en France. Un choix qui, depuis le 8 avril 1946, a largement fait ses preuves dans la réponse aux besoins de la Nation. Une des exigences du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) du 15 mars 1944 était « **le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, des sources d'énergies** ». Après l'élection de l'assemblée nationale constituante le 21 octobre 1945, la gauche est largement majoritaire. Marcel PAUL\* devient le ministre communiste chargé de la production industrielle au gouvernement. Il reprend le programme du CNR et veut aller vite. Des débats s'instaurant à l'Assemblée Nationale. Le texte est finalement voté le 29 mars 1946 à 3H40 du matin. **Marcel PAUL dira : « je me suis accroché au projet comme un chien qui n'a pas mangé depuis dix jours s'accroche à un os »**. L'électricité et le gaz ne peuvent pas être des marchandises soumises à la loi du marché. La nationalisation, avec des entreprises intégrées, est une réussite industrielle, économique, technique et sociale. La remise en cause de ce modèle par le néolibéralisme s'est

accélérée depuis la fin des années 1980. Les vautours veulent à tout prix modifier l'ADN de l'énergie et transformer ce bien commun en marchandise.

\*Orphelin, Marcel Paul a été abandonné. Il est trouvé le 12 juillet 1900 place Denfert-Rochereau dans le 14e arrondissement de Paris. Il est « placé » à Moncé-en-Belin (Sarthe) où son instituteur lui fait réussir le certificat d'études primaires. Il commence à travailler à l'âge de 13 ans comme valet de ferme toujours dans la Sarthe et milite, dès l'âge de 15 ans, dans les Jeunesses socialistes contre la

guerre. En 1931, il devient secrétaire général de la fédération des services publics, hospitaliers, éclairage et force motrice (CGTU), poste qu'il conserve jusqu'en 1936. En 1939, il est mobilisé dans l'infanterie, car la marine refuse son incorporation.

Fait prisonnier, il s'évade deux fois et rejoint la Bretagne où il organise les premiers actes de résistance. Il revient à Paris mais est déporté au camp de Buchenwald. Il joua un rôle clé dans ce camp qui se libéra lui-même le 11 avril 1945 (*lire : Marcel PAUL, un ouvrier au conseil des ministres de Nicolas Chevassus-au-Louis – Editions Ouvrières 2020*). Le 3 août 1945, il prend part à la discussion des résolutions sur la nationalisation du gaz et de l'électricité. Il est nommé ministre de la production industrielle le 21 novembre 1945, dans le gouvernement de Gaulle.

**Le 27 mars 1946, il propose la nationalisation de l'énergie et organise la création d'EDF-GDF, qui est adoptée le 8 avril 1946. Il fait de la nouvelle entreprise publique une forteresse syndicale en organisant le Statut du Personnel.**

Le Service Public est une énergie d'AVENIR. Notre histoire commune. Il y a 75 ans... Nous ne sommes pas des collaborateurs mais des agents du Service Public de l'Énergie.



8 avril 1946 - 2021



22 juin 1946 - 2021

**Chers collègues, je vous demande,**

De ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du Pays. Que votre dignité comme l'intérêt national vous font un devoir impérieux : de continuer à défendre, sans jamais défaillir, le Service Public, propriété de la Nation contre les représentants du grand capital industriel et bancaire dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays à leurs insatiables besoins de domination et de profits, de continuer avec le même courage à défendre votre légitime Statut National, vos retraites, vos œuvres sociales qui font désormais corps avec les deux établissements Publics issus du Programme National de la Résistance, expression du combat de ceux qui ont été jusqu'au sacrifice de leur vie pour sauver le pays et, avec lui, ses riches traditions d'humanisme et de liberté.

**Marcel PAUL**

